

Règlement concernant le stage effectué après le 4e semestre

Objectifs

Le 5e semestre du cursus trinational Bachelor et Master en Génie Civil et Environnement correspond à un stage de 6 mois que doivent accomplir les étudiants dans le cadre de leurs études. Ce stage est un premier contact avec leur future vie professionnelle et leur permet d'acquérir une première expérience du métier d'ingénieur en génie civil. Grâce à ce stage, les étudiants doivent être en mesure de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises au cours des quatre premiers semestres. Ils doivent également travailler de manière autonome à résoudre au sein d'une équipe les problèmes qui leur sont posés, développer ainsi le sens du relationnel.

Contenu du stage

Ce stage qui doit être effectué dans un bureau d'études, dans un service technique d'une entreprise du BTP inclut normalement :

- la participation à l'élaboration de plans et de calculs
- la création de documents de planification et de réalisation
- participation à la gestion et à la réalisation des travaux et des ouvrages

A la fin de ce stage, les étudiants doivent remettre au directeur des études, dans la première semaine du 6^e semestre, un rapport de stage détaillé incluant calculs et plans sur le sujet choisi. Chaque étudiant présentera son travail dans le cadre d'une soutenance du rapport de stage.

Niveau de connaissances des étudiants

Les étudiants ont réussi les examens du 4^e semestre et ont effectué un stage ouvrier de 8 semaines sur un chantier :

- Langues : allemand, français et anglais
- Connaissance des matériaux de construction usuels
- Connaissance des principes de construction
- Formation en informatique appliquée (Office et programmes informatiques spécifiques) et CAO (Autocad)
- Connaissances de base en construction (statique, construction métallique, béton armé)
- Connaissances de base en ouvrages souterrains (infrastructure routière, fondations/géologie, ouvrages hydrauliques)
- Planification et management de projet, organisation de chantier et topographie

Durée du stage et rémunération

La durée du stage est en général de 26 semaines à effectuer pendant la période allant du 15 juillet au 15 mars de l'année suivante. Le stage doit être confirmé par l'entreprise ou le bureau acceptant le stagiaire.

La rémunération du stage peut se baser sur les dispositions en vigueur dans chaque entreprise ou dans chaque service ou bureau d'études. Elle doit permettre à l'étudiant d'assurer une partie de ses besoins pendant la durée du stage.